

L'arc boutant

Une publication de la Fnogec
au service des responsables des établissements catholiques d'enseignement

Fév./mars 2012

n° 520

- **Actualités Fnogec**
Forfait d'externat État ..p. 2
Conséquences de la
hausse du taux TVA...p. 2
Vie associativep. 2
Éligibilité au mécénatp. 3
- **Immobilier**
Le pilotage économique de
l'immobilier scolairep. 3
- **Législation sociale**
Convention collective
des PSAEEp. 6
Nouvelle aide
à l'embauche des moins
de 26 ansp. 6
Rupture conventionnelle:
précisionsp. 7
Le service civique
dans l'Enseignement
catholiquep. 8
- **Gestion**
Diagnostic territorial
de référencep. 10
- **Pastorale**p. 12



A. Pinoges/CIRIC



Éditorial

Par Michel Quesnot,
président de la FNOGEC

Le pilotage économique de l'immobilier scolaire

Le 3 février dernier, la Fnogec proposait à l'ensemble des partenaires de l'Enseignement catholique de travailler sur la question de l'immobilier scolaire, et plus spécifiquement sur son pilotage économique en dehors de toute question patrimoniale.

La présence de plus de 500 personnes à cette journée montre que la prise de conscience de l'enjeu est réelle.

À l'occasion de celle-ci, nous avons insisté sur l'**urgence à agir**. L'immobilier est un des éléments clés de l'avenir des établissements d'Enseignement catholique. Il a été trop longtemps sacrifié dans les priorités des établissements. Pour cela, trois axes prioritaires se dégagent:

- Revenir aux fondamentaux de la loi Debré: la contribution des familles affectée au financement du caractère propre et de l'immobilier doit être une priorité absolue, même si nous avons conscience à la Fnogec qu'il y a un long chemin à parcourir pour y arriver.
- Professionnaliser notre approche des questions de l'immobilier et mutualiser les

expériences devient aujourd'hui un impératif d'action. Trop souvent, ces questions sont gérées localement ou dans des réseaux sans réel partage d'expériences. La Fnogec proposera prochainement une modalité d'action en ce sens.

- La gouvernance collective des projets: si l'établissement est premier en matière immobilière, il n'en demeure pas moins que pour préparer l'avenir, une vision territoriale devient indispensable. Nous avons fait des propositions concrètes et apporté une méthodologie de travail notamment sous la forme d'un guide sur « le pilotage économique de l'immobilier scolaire ».

Lors du Comité national de l'Enseignement catholique de juillet, l'Institution formalisera des préconisations dont nous sommes convaincus qu'elles viendront conforter l'outil méthodologique que nous avons apporté.

Cette journée du 3 février a renforcé notre double conviction: s'occuper de l'immobilier est une urgence et se mobiliser est indispensable. Chacun à son niveau doit se sentir responsable de cet enjeu, qu'il soit représentant des propriétaires, des chefs d'établissement ou en charge de l'animation d'un réseau ou d'un territoire. □

FORFAIT D'EXTERNAT ÉTAT POUR L'ANNÉE 2011/2012

Le nouvel arrêté fixant le forfait d'externat État pour l'année scolaire 2011/2012, en date du 23 janvier 2012, reprend au centime d'euro près les montants de forfait d'externat part personnel à charge de l'État de l'année scolaire 2010/2011. Une nouveauté y est intégrée, elle concerne les catégories C1 à C5, c'est-à-dire les collèges et les classes spécialisées. Une majoration, qui varie de 70 à 300 € par élève relevant de ces catégories, est prévue pour les collèges ou lycées professionnels

qui participent et sont recensés dans le programme ECLAIR (programme des écoles, collèges, lycées pour l'ambition l'innovation et la réussite).

Vous pouvez télécharger cet arrêté fixant le forfait d'externat État pour cette année scolaire sur le site de la Fnogec : <http://www.fnogec.org>



CONSÉQUENCES DE LA HAUSSE DU TAUX DE TVA POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

La loi de Finances pour 2012 a modifié le taux de TVA sur les travaux de rénovation sur les logements. **Le taux de 5,5 % passe à 7 % à compter de janvier 2012. Cela signifie que les travaux réalisés sur les internats et logements de fonction dans nos établissements scolaires vont être majorés de 1,5 % de TVA.**

Pour les travaux réalisés durant les vacances de Noël, un tableau produit par la Fédération du bâtiment permet de vous assurer si vos travaux seront soumis au taux de 5,5 % ou de 7 %.



	2011	2012
Devis signé et acompte encaissé avant le 20 décembre 2011 Travaux non exécutés en cours	5,5 %	5,5 %
Devis signé et acompte reçu (remise de chèque) Travaux exécutés en 2012	5,5 % Acompte	7 % Situations et factures
Travaux totalemment exécutés en 2011 Facturation définitive en 2011 Encaissement en 2012	-	5,5 %
Autres cas	5,5 %	7 %
Retenue de garantie Travaux achevés en 2011 et payés dans leur intégralité en 2011	-	5,5 %

(Source : Fédération du bâtiment).

Sous-traitance restauration: le taux de TVA est maintenu à 5,5 % pour la fourniture de repas par

des prestataires extérieurs pour les cantines scolaires publiques et privés.

VIE ASSOCIATIVE: LE SAVEZ-VOUS?

Le registre spécial de l'association doit-il contenir les procès-verbaux des conseils d'administration et d'assemblées générales ?

Non, une association ne consigne pas tous les événements juridiques dans le même registre.

Un OGEC doit tenir à jour **deux registres** pour la

bonne gouvernance associative.

L'un est obligatoire. Il se nomme **le registre spécial de l'association** dans lequel sont consignés tous les changements déclarés en préfecture (changements de statuts ou de nom de l'association, changement d'administrateurs, changement

d'adresse du siège social de l'OGEC). Il représente la mémoire juridique de l'association. Le registre spécial de l'association doit être présenté aux autorités administratives ou judiciaires à chaque fois qu'elles en font la demande.

L'existence du second registre n'est pas légalement requise, c'est un **recueil des procès-verbaux** des organes de l'association. Pour autant, son existence est essentielle à la vie de l'OGEC.

Y sont consignés les procès-verbaux du conseil d'administration et des assemblées générales. Il est important que ce registre soit tenu à jour, il permet de reconstituer les processus de décisions. Lors du renouvellement des dirigeants de l'OGEC, la lecture de ces procès-verbaux facilite grandement la transmission des consignes entre les présidents successifs de l'OGEC, et de plus, ils sont très utiles au nouveau chef d'établissement.

ÉLIGIBILITÉ AU MÉCÉNAT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DONT LES CLASSES SONT HORS CONTRAT

L'an dernier, l'administration fiscale avait remis en cause la capacité des établissements scolaires hors contrat à délivrer des reçus fiscaux en contrepartie de dons.

Le ministère des Finances est revenu sur cette exclusion dans une note en date du 24 novembre 2011 (rescrit n° 2011/34 association gestionnaire d'établissements scolaires privés) en rappelant les critères nécessaires à cette éligibilité.

L'association de gestion de l'établissement doit poursuivre un intérêt général, c'est-à-dire qu'elle doit avoir une gestion désintéressée. L'établissement scolaire doit être ouvert à tous

les enfants sans distinction d'origine, d'opinions ou de croyances, et respecter leur liberté de conscience.

L'association de gestionnaires d'établissements scolaires présente un caractère éducatif dès lors qu'elle est régulièrement déclarée à l'inspection académique pour une école primaire et au rectorat pour un collège ou lycée. Elle dispose ainsi d'un numéro UAI (ancien RNE). Le chef d'établissement et les enseignants doivent avoir les titres requis pour enseigner et diriger un établissement scolaire et respecter, dans l'enseignement qu'ils donnent, l'ordre public et les bonnes mœurs, ce qui va sans dire...

LE PILOTAGE ÉCONOMIQUE DE L'IMMOBILIER SCOLAIRE

La Fnogec a organisé le vendredi 3 février 2012 une journée nationale sur « Le pilotage économique de l'immobilier scolaire » au Palais des congrès d'Issy-les-Moulineaux (92). Cette journée a permis de réunir les parties prenantes et acteurs qui participent à la gestion d'un parc immobilier scolaire au quotidien.

Tutelles diocésaines et congréganistes, UDOGEC/UROGEC, CREAP/DREAP, chefs d'établissement, OGEC, organismes propriétaires, architectes, économistes, programmistes, responsables de maintenance, attachés de gestion, experts-comptables et toute personne concernée par ce sujet au sein de l'Enseignement catholique : plus de 500 personnes ont participé à cette journée **principalement consacrée aux volets économiques et techniques à l'exclusion des aspects patrimoniaux.**

La gestion de l'immobilier scolaire exige méthode, rigueur, démarche prospective et de planification, recherche de financements adaptés : c'est une action collective et concertée entre l'établissement et les instances de tutelle, entre l'OGEC et le propriétaire. **L'enseignement catholique doit relever le défi d'une adaptation de son parc**

immobilier aux besoins et enjeux éducatifs du XXI^e siècle : cette ambition fait appel en premier lieu à des expertises fortes dans des domaines techniques variés. Cette journée a été conçue pour **apporter des réponses pratiques et opérationnelles aux participants.**



Un public nombreux dans l'auditorium du palais des congrès d'Issy-Les-Moulineaux.

Cette journée a été dédiée à Roland Janny, qui nous a quittés le 19 décembre 2011 (cf. Arc boutant n° 519 de janvier 2012)

Arc boutant 520
février/mars 2012



Téléchargez
les supports
présentés
en plénière
et lors des ateliers
sur le site Internet
de la FNOGEC



Conférences, ateliers et moments d'échanges ont rythmé cette journée du 3 février 2012 sur l'immobilier scolaire.

Ouverte par Michel Quesnot, président de la FNOGEC, cette journée a débuté par une intervention d'Éric de Labarre, secrétaire général de l'Enseignement catholique, sur les enjeux de l'immobilier scolaire dans l'Enseignement catholique. Il a souligné l'importance de cette journée « *sur le chemin qui va nous conduire à l'adoption par le Comité national d'un texte de cadrage sur la politique immobilière de l'Enseignement catholique* », texte qui sera une déclinaison des orientations générales adoptées au printemps 2009 par le même Comité national et par le Conseil permanent de la Conférence des évêques de France :

- Recenser l'immobilier dans l'Enseignement catholique ;
- Sécuriser la propriété de l'immobilier dans des structures identifiées et stables ;
- Regrouper les propriétés pour mutualiser ;
- Créer ou améliorer les outils de pilotage et de gouvernance de l'immobilier ;
- Se doter d'instruments d'expertise de gestion immobilière ;
- Promouvoir l'appel à la générosité publique.

L'intégralité de cette conférence est disponible sur le site de la Fnoyec.

Après cette conférence, des experts des bâtiments scolaires (diagnostic bâtiment, hiérarchisation des besoins, chiffrage et programmation des travaux dans le cadre d'un schéma directeur...) et de l'économie de l'immobilier scolaire (valorisation d'un effort à l'immobilier, financement de cet effort à l'immobilier par la validation d'un plan de financement, détermination d'une capacité d'emprunt...) ont développé les conditions de réussite du pilotage économique d'un parc immobilier scolaire dans le cadre institutionnel.

» « Diagnostic »

- **Pascal Boyer** : responsable Immobilier de l'UDOGEC d'Ille-et-Vilaine.
- **Jacques Mossaz** : consultant en immobilier scolaire. Réalise des missions d'audit diagnostic au sein des établissements pour la Fnoyec ainsi que des congrégations enseignantes.

» « Hiérarchisation des besoins et programmation d'un schéma directeur »

- **Éric Abolivier** : conseiller de gestion auprès de la direction diocésaine et de l'UDOGEC du Finistère.
- **Gilbert Bicrel** : chef d'établissement du groupe scolaire Anne-Marie Javouhey à Brest. Groupe scolaire qui comprend les différents cycles : maternelle, primaire, secondaire – enseignement général, professionnel et technique.

» « Chiffrage, modalités de financement et de mise en œuvre »

- **Claude Bauquis** : responsable du Pôle Expertises et compétences de la Fnoyec.



Christiane Freyermuth, André Mousserion, Christian Maulavé, Hervé Bonamy, Jean-Marie Lelièvre, Marie-Alix Levesque et Francis Walbaum : échanges lors de la table ronde.

Enfin, une table ronde animée par Jean-Marie Lelièvre, secrétaire général de la Fnogec, sur « **L'immobilier scolaire au cœur de la gouvernance territoriale: vers un schéma directeur immobilier et financier concerté** » réunissant des représentants des tutelles diocésaines et congréganistes, organismes propriétaires, enseignement agricole, chefs d'établissement et OGEC a clôturé la matinée.

Après le déjeuner, les participants ont rejoint l'atelier auquel ils étaient inscrits. **Ces ateliers étaient respectivement consacrés à l'ingénierie immobilière, au financement et à l'animation territoriale.** Après une présentation pour introduire le sujet, un dialogue entre les participants et les intervenants a pu s'instaurer permettant un approfondissement de ces thématiques.

› **Atelier « Ingénierie immobilière » – intervenants :**

- **Pascal Boyer** : Responsable Immobilier de l'UDOGEC d'Ille-et-Vilaine.
- **Jacques Mossaz** : consultant en immobilier scolaire. Réalise des missions d'audit diagnostic au sein des établissements pour la FNOGEC ainsi que des congrégations enseignantes.

› **Atelier « Financement » – intervenants :**

- **Éric Abolivier** : conseiller de gestion auprès de la Direction diocésaine et de l'UDOGEC du Finistère.
- **Gilbert Hascoet** : secrétaire général UDOGEC du Finistère.

› **Atelier « Animation territoriale » – intervenants :**

- **François Beauvieux** : chargé de mission – chargé des projets immobiliers de l'Enseignement catholique de Vendée.
- **Christophe Geffard** : responsable des Services économiques et juridiques de l'Enseignement catholique de Vendée.
- **Jean-Christophe Mériaux** : directeur diocésain de l'Enseignement catholique de Vendée.

Les supports présentés en plénière et lors des ateliers sont actuellement disponibles en téléchargement sur le site Internet de la FNOGEC : <http://www.fnogec.org/vie-du-reseau/Evenementiel/journee-gestion-du-3-fevrier-2012>

> La réunion du 3 février 2012 a été animée par Yann Kergall, membre du bureau et président de la commission Immobilier FNOGEC

> Cette journée a été organisée avec le concours du Groupe Humanis <http://www.humanis.fr>



LE PILOTAGE ÉCONOMIQUE DE L'IMMOBILIER SCOLAIRE, GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

Le groupe de pilotage chargé de l'organisation de la journée du 3 février 2012 a contribué à la réalisation de ce guide méthodologique remis à chacun des participants.

L'immobilier scolaire sert l'œuvre d'éducation, il doit être adapté aux besoins du projet, répondre à ses exigences et participer au rayonnement de celui-ci.

L'immobilier est piloté par un collectif : au sein de l'établissement comme au sein du territoire qui accompagne l'établissement.

Le pilotage d'un parc immobilier est une œuvre collective où chacun a une place déterminée : tutelle, Direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC), chef d'établissement, propriétaire et OGEC.

C'est le besoin scolaire et éducatif qui guide l'implantation et le dimensionnement d'un bâtiment scolaire : on ne fait pas un bâtiment de



400 élèves si le besoin est estimé durablement à 200... Et le besoin par nature s'inscrit dans un territoire. Il évolue en même temps que le territoire et le projet de l'Enseignement catholique qui s'inscrit dans ce territoire.

Ainsi, la gestion de l'immobilier, l'immobilier lui-même, sont avant tout au service de projets chrétiens d'éducation, ce sont des fonctions et des moyens à faire vivre pas pour eux-mêmes, mais pour l'œuvre

qu'ils servent...

Cela suppose une responsabilité et une rigueur très professionnelles : la gestion de l'immobilier exige des expertises et des postures à la fois justes, complémentaires, anticipées, assumées, évaluées...

C'est le sens de ce support que vous pouvez télécharger à partir de l'espace dédié à cette journée sur le site Internet de la Fnogec.

Cette journée a été organisée avec le concours du Groupe Humanis

CONVENTION COLLECTIVE DES PSAEE: LES NÉGOCIATIONS SONT REPARTIES

Après la dénonciation partielle de la convention collective PSAEE par le collège employeur, les partenaires sociaux se sont retrouvés, comme prévu, autour de la table de négociation. Deux premières réunions ont eu lieu les 5 et 20 janvier derniers.

À l'occasion des réunions des 5 et 20 janvier derniers, le collège employeur, composé de la Fnogec et des associations de chefs d'établissement, et le collège salarié représentant les syndicats de salariés se sont accordés sur un calendrier et une méthode de travail. Cet accord est le gage de la volonté commune de négocier.

Un groupe de travail paritaire est chargé de la préparation de la négociation en commission plénière. Avec cet accord de méthode, collectivement, les partenaires sociaux se sont accordés sur l'objectif d'une fin de négociation courant novembre 2012.

■ Période de survie

Nous rappelons que le terme de la période de survie de la convention collective est le 14 décembre 2012. À défaut d'une convention de substitution signée avant cette date, les articles dénoncés de la convention collective cesseront de produire leurs effets.



DR

On se référerait alors aux dispositions du Code du travail pour déterminer les conditions de travail des nouveaux embauchés.

Les salariés embauchés avant le 14 décembre 2012 conserveraient leurs avantages individuels acquis, qui seraient incorporés à leur contrat de travail.

Pour négocier, les dates fixées pour les commissions paritaires sont les suivantes :

Mardi 20 mars (10/17 heures)

Jeudi 5 juillet (10/17 heures)

Mardi 25 septembre (10/17 heures)

Jeudi 8 novembre (10/17 heures)

Les parties adapteront autant que de besoin ce calendrier pour atteindre l'objectif de date qu'ils se sont fixé.

Avec cet accord, nous avons engagé une nouvelle étape de discussion avec les partenaires sociaux, donc l'objectif est de disposer d'une convention collective totalement renouvelée après les profondes modifications apportées au dispositif de classification et aux modalités de calcul des rémunérations approuvées par la très grande majorité des organisations syndicales en juillet 2010.



NOUVELLE AIDE À L'EMBAUCHE DES MOINS DE 26 ANS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE MOINS DE 10 SALARIÉS

Un décret du 7 février 2012 réactive le dispositif « zéro charge » qui avait pris fin en juin 2010. Ce dispositif a pour objectif d'aider financièrement les entreprises ou les associations de moins de 10 salariés à recruter du personnel.

Sont concernées les associations de moins de 10 salariés qui embauchent un jeune de moins de 26 ans entre le 18 janvier 2012 et le 17 juillet 2012 et qui relèvent du champ d'application de la réduction générale des cotisations patronales dite réduction « Fillon ».

L'aide maximale est d'environ 195 € par mois pendant 12 mois pour un salarié à temps plein rémunéré au SMIC. Elle est cumulable avec la réduction

L'aide financière est versée pendant un an à compter de la date d'embauche.

Son montant se calcule sur la base d'un coefficient (C) égal à :

$C = (0,14/0,6) \times [1,6 \times (\text{montant mensuel du SMIC/rémunération mensuelle brute hors heures supplémentaires et complémentaires}) - 1]$

Le montant de l'aide est égal à la rémunération brute du salarié embauché multiplié par ce coefficient.

« Fillon », pour un montant maximal de 392,95 € par mois pour une rémunération égale au SMIC. Pour pouvoir en bénéficier, l'embauche doit être réalisée entre le 18 janvier 2012 et le 17 juillet 2012 :

- en contrat à durée indéterminée (CDI);
- en contrat à durée déterminée (CDD) pour une durée supérieure à un mois;
- le renouvellement d'un CDD d'une durée supérieure à un mois ou la transformation d'un CDD en CDI sont considérés comme des embauches. En revanche, l'aide ne sera pas accordée dans les hypothèses suivantes :

- L'association a procédé à un licenciement économique dans les 6 mois qui précèdent sur le poste pourvu par le recrutement (sauf priorité

de réembauche ou aide à la recherche d'emploi);

- l'association a réembauché un salarié dont le contrat de travail a été rompu après le 18 janvier 2012 (sauf priorité de réembauche ou aide à la recherche d'emploi).

La demande doit être adressée à Pôle emploi dans les trois mois suivant le début d'exécution du contrat, accompagnée d'une copie du contrat de travail.

Un formulaire spécifique est disponible sur le site Internet de Pôle emploi : <http://www.pole-emploi.fr>

Pour plus d'informations, n'hésitez à vous rendre sur le site du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé : <http://www.emploi.gouv.fr/zerocharges/>



C. Mercier/CIRIC



RUPTURE CONVENTIONNELLE: PRÉCISIONS

■ Modifications des formulaires CERFA

L'arrêté du 8 février 2012 publié au *Journal officiel* le 17 février abroge l'arrêté du 28 juillet 2008 et fixe de nouveaux modèles de demande d'homologation d'une rupture conventionnelle de contrat de travail à durée indéterminée.

Il s'agissait surtout pour l'administration de tirer les conséquences de la réorganisation et de la disparition des DDTEFP (Directions départementales du travail de l'emploi et de la formation professionnelle) au profit des DIRECCTE (Directions régionales de l'économie, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi) et de leurs unités territoriales.

Les formulaires sont plus clairs, complets et précis. Ils laissent moins la place au texte libre, ce qui nous fait penser qu'ils pourront très rapidement être transformés en formulaire électronique. À telle enseigne, la qualification qui devait être remplie manuellement dans un cadre dédié fait l'objet de choix multiples.

Une seule précision intéressante. Le modèle reprend les termes de la circulaire du 22 juillet 2008 s'agissant de la computation du délai d'instruction. Celui-ci « commence à courir le lendemain du jour ouvrable de réception de la demande d'homologation », nous dit la circulaire; le nouveau modèle dispose « le lendemain du jour de réception de la



demande ». L'ancien indiquait « à compter du jour de la réception de la demande telle que précisée dans l'accusé réception délivré ». En pratique, cela ne change grand-chose mais cela donne plus de cohérence à l'ensemble.

Pour les salariés protégés, le formulaire prévoit d'indiquer la date de consultation du comité d'entreprise et le sens de l'avis prononcé.

Ces modèles sont disponibles sur les sites www.service-public.fr et www.travail-emploi-sante.gouv.fr.



DR

■ Rupture conventionnelle et maladie non professionnelle

La cour d'appel d'Amiens vient de requalifier de licenciement sans cause réelle et sérieuse la rupture conventionnelle conclue avec un salarié pendant son arrêt de travail (C.A Amiens – 11 janv. 2012 n° 11/00555).

L'administration (Circ. DGT n° 2009-04, 17 mars 2009, § 1.2) est silencieuse quant à la possibilité de signer une rupture conventionnelle avec un salarié en arrêt maladie non professionnelle.

Nous indiquions dans nos commentaires de la DSEL que *stricto sensu*, la rupture d'un contrat suspendu pour cause de maladie non professionnelle ne semblait pas impossible, sous réserve de respecter d'éventuelles clauses de garantie d'emploi, sauf abus, fraude, décision discriminatoire et bien entendu défaut de consentement libre et éclairé des parties et particulièrement du salarié.

C'est ce que stigmatise ici la Cour. Il était « exclu que la salariée ait pris l'initiative de l'accord du 12 janvier 2009 dès lors qu'à cette date elle n'était pas encore en situation de reprendre le travail en l'absence de visite médicale de reprise (...). La rupture amiable est ainsi intervenue en période de suspension de contrat de travail sans que la salariée soit mise en mesure de se faire assister, ce qui caractérise la précipitation qui pèse sur la liberté de consentir. »

LE SERVICE CIVIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE BILAN ET PERSPECTIVES POUR 2012-2013

L'année 2011 a été celle du lancement du service civique dans l'Enseignement catholique. L'expérience se poursuit en 2012. Nous vous proposons dans cet article un compte rendu de la formation organisée fin janvier pour les tuteurs et les volontaires, un premier bilan des missions de service civique effectuées en 2011 ainsi que les modalités pratiques concernant le lancement de la 3^e campagne service civique pour les établissements désireux d'accueillir un volontaire à la rentrée scolaire 2012.

■ 1^{re} formation service civique : une expérience enrichissante

Le mercredi 25 janvier 2012 s'est tenue à Paris, dans les locaux du groupe scolaire Notre-Dame-de-Sion-Sainte-Marie, la première formation service civique organisée par l'Enseignement catholique.

Plus de 60 tuteurs et volontaires avaient fait le déplacement pour participer à cette journée qui s'inscrit pleinement dans les actions prévues par la convention de partenariat signée en mars 2011 entre le SGEC, le CNEAP, la FNOGEC et l'Agence du service civique.

Autour de conférences et de moments d'échanges, les tuteurs ont pu appréhender les spécificités d'accompagnement liées au statut du volontaire et créer ensemble une culture commune sur le

service civique.

Les volontaires, dans le cadre d'ateliers, ont pu débattre et se sensibiliser à l'engagement civique et citoyen, notamment à travers la notion du vivre ensemble et de la place de l'éducation dans la société actuelle.



DR

Des volontaires en service civique au sein de l'Enseignement catholique font part de leur expérience.



Francine Meyer (Agence du service civique)
et Yann Diraison (SGEC).

Francine Meyer, représentante de l'Agence du service civique, a pu rappeler au cours de cette journée la volonté de développement du service civique chez les jeunes. L'objectif 2012 est de 25000 jeunes concernés par le service civique, et à terme, 70000. L'évolution passerait aussi par une diversification des missions pour répondre au mieux aux besoins des structures.

Fort de la mobilisation et de l'engagement des établissements, l'Enseignement catholique entend poursuivre l'expérience en 2013 avec l'accueil de 80 nouveaux volontaires. Le nombre de volontaires pourrait ainsi progressivement augmenter, même si l'idée essentielle du service civique dans nos établissements repose sur une démarche qualitative et non quantitative.

Pour Benjamin, Charline, Clothilde, Alexa, Thomas (qui nous ont apporté leurs témoignages lors d'une table ronde) et les autres volontaires, le service civique est un bon moyen de s'engager pour les autres, mais aussi de découvrir le monde du travail, de gagner en expérience et en crédibilité et de construire avec l'aide de professionnels leur projet d'avenir.

Pour les établissements, les volontaires sont une véritable richesse humaine, apportent un regard nouveau sur la vie de l'établissement, un dynamisme, une proximité avec les élèves et une volonté de donner.

La formation service civique sera dispensée à chaque volontaire et à chaque nouveau tuteur.

La prochaine aura lieu en mai pour les volontaires qui ont débuté leur mission en janvier.

■ **2011 : premier bilan d'activité service civique**

Le premier compte rendu annuel d'activité n'est que partiel, puisque les premiers volontaires ont été accueillis à partir de septembre 2011. Pour autant, **l'année 2011 a été une étape essentielle dans l'appropriation du dispositif par les établissements et prometteuse sur le développement du dispositif dans l'ensemble des établissements du réseau.**

Sur les 40 premiers volontaires accueillis, ces derniers sont majoritairement des femmes entre 18 et 20 ans.

• **76 %** des établissements n'ont pas rencontré de difficulté pour trouver un volontaire. Dans

les autres cas, c'est essentiellement l'isolement géographique de l'établissement qui a limité le nombre de candidatures.

Quant aux critères de sélection, dans l'ensemble des établissements, l'élément essentiel a été la motivation du candidat, vient ensuite la réalisation de stages ou d'activités extrascolaires.

Au niveau de l'accompagnement, dans la grande majorité des missions, il y a un tuteur pour un volontaire, excepté pour les volontaires en situation de handicap qui bénéficient d'un encadrement plus important.

• **88 %** des volontaires réalisent leur mission au sein d'une équipe, essentiellement composée de salariés, mais également dans certains cas de bénévoles ou d'autres volontaires au titre du service civique.

• **70 %** des volontaires ont bénéficié d'une formation interne avant de débuter leurs missions.

Les actions de formation se sont globalement matérialisées par un parcours d'intégration, des journées d'immersion au sein de l'équipe pour expliquer le fonctionnement et le projet éducatif de l'établissement et les techniques d'enseignement et de pédagogie.

Dans la grande majorité des cas, l'expérience service civique a été réussie et un grand nombre d'établissements se disent aujourd'hui prêts à poursuivre l'aventure.

■ **1^{er} mars 2012 : lancement de la 3^e campagne service civique**

Si vous désirez accueillir dans votre établissement un volontaire **dès la rentrée de septembre 2012**, il vous faudra déposer votre offre de mission en respectant la procédure détaillée sur **le site de la FNOGEC** <http://www.fnogec.org/politique-sociale/service-civique> **au plus tard le lundi 30 avril 2012.**

Sur le site de la Fnogec, des outils pratiques sont à votre disposition pour aider et vous informer dans cette démarche. Vous pourrez ainsi retrouver les modèles de fiche de mission ou encore un espace questions-réponses. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante: contact@fnogec.org

Une commission composée des signataires de la convention (SGEC, FNOGEC, CNEAP) procédera ensuite à la validation des dossiers.

Si votre dossier est retenu, vous pourrez commencer à chercher un volontaire dès le mois d'avril.

Vous pourrez retrouver l'ensemble du compte rendu annuel d'activité sur le site Internet de la FNOGEC dans la rubrique service civique : <http://www.fnogec.org>



S'APPUYER SUR UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE RÉFÉRENCE

Les établissements catholiques d'enseignement bénéficient grâce à la base INDICES pilotée par la FNOGEC, en retour de l'envoi de leurs comptes et de quelques données extracomptables rapides à transmettre, d'un dossier de gestion très professionnel et très clair, qui leur permet de se situer et de se comparer, en matière économique et sociale.

Les territoires (départements, diocèses, régions, académies...) qui recouvrent à la fois des réalités de bassins d'emplois, de bassins de vie, de bassins de formation, et *in fine* une unité géographique, économique, sociale et culturelle, constituent en même temps le cadre dans lequel chaque établissement catholique d'enseignement trouve une place, en complément des autres établissements catholiques de ce même territoire.

Ainsi, le diagnostic de territoire que nous proposons de mettre en œuvre va de pair avec le diagnostic d'établissement. Il est la base indispensable d'une démarche prospective et de la mise en place d'un schéma directeur. Ainsi, l'action éducative de l'enseignement catholique devient un va-et-vient entre l'établissement et le territoire... entre l'établissement et ses environnements cohérents qui définissent un territoire pertinent. D'où l'importance d'un rapport économique et social de territoire qui part du tissu des établissements et, en même temps, qui éclaire ce tissu en permanente mutation.

Le rapport économique et social territorial doit entrer dans une séquence annuelle, afin d'appréhender, dans le cadre d'une permanence de méthode, une évolution, un contexte en devenir: historiser pour appréhender et anticiper, si possible, des tendances lourdes.

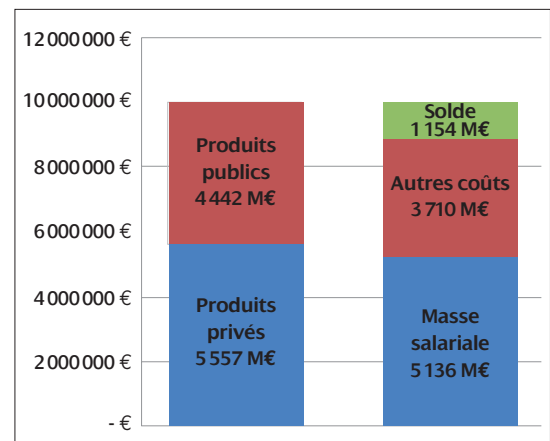
Dans cette logique, le rapport décrit en premier lieu l'environnement territorial dans lequel sont insérés les établissements catholiques d'enseignement: démographie, économie et social, éducatif aussi avec leurs places par rapport aux établissements d'enseignement public du territoire.

Six pôles d'emploi concentrent 70 % des emplois salariés du Tarn-et-Garonne (source : Insee Midi-Pyrénées)

Le rapport présente en suite le poids économique et social de l'enseignement catholique du territoire: les flux financiers des ressources et coûts de fonctionnement, leur composition, les soldes financiers disponibles pour l'investissement (ce que tout établissement, en grandes masses, devrait connaître et piloter...)



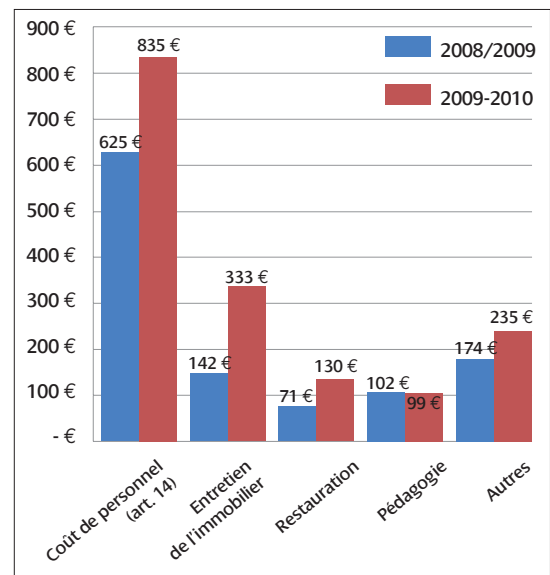
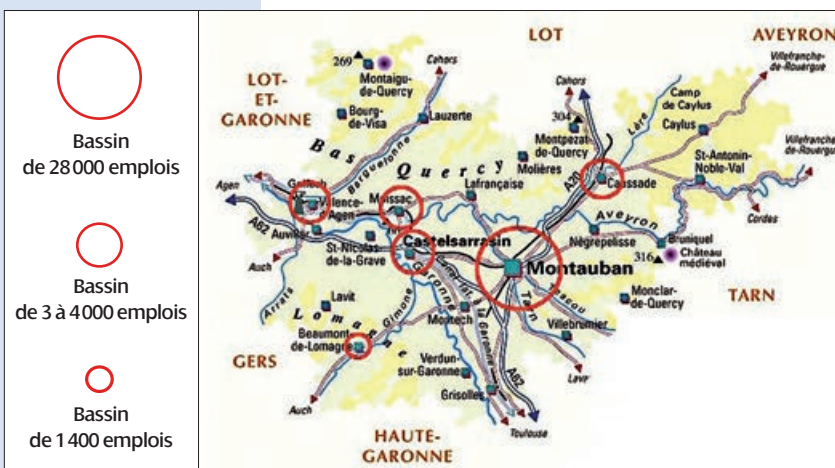
ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE GLOBAL

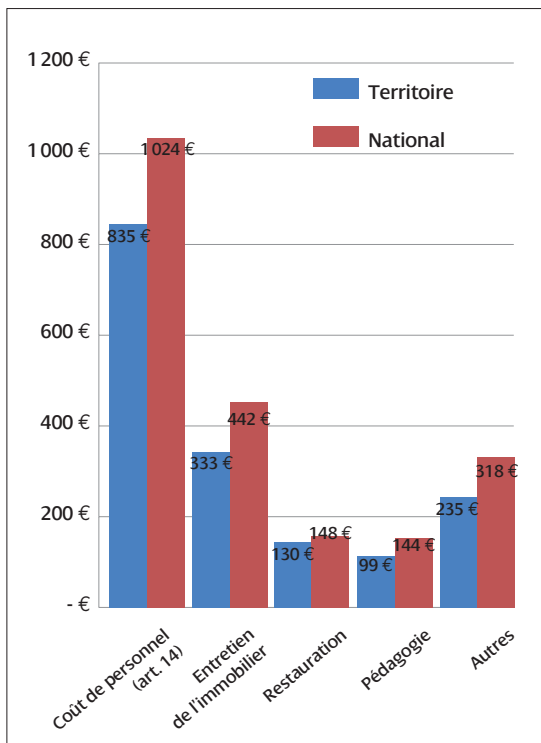


Chacune des masses précédentes est ensuite analysée avec précision, par typologies d'OGEC, afin de comparer l'évolution des différents postes de produits et de charges, à la fois dans le temps et par rapport à l'échantillon national des typologies comparables.

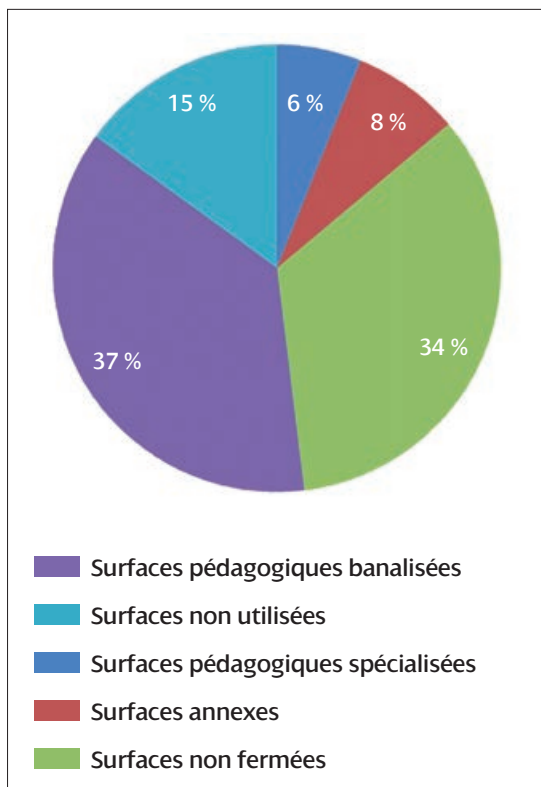
Exemple d'analyse des coûts :

À TITRE D'EXEMPLE : LES PÔLES D'EMPLOIS ET LES AXES AUTOROUTIERS DU TARN-ET-GARONNE



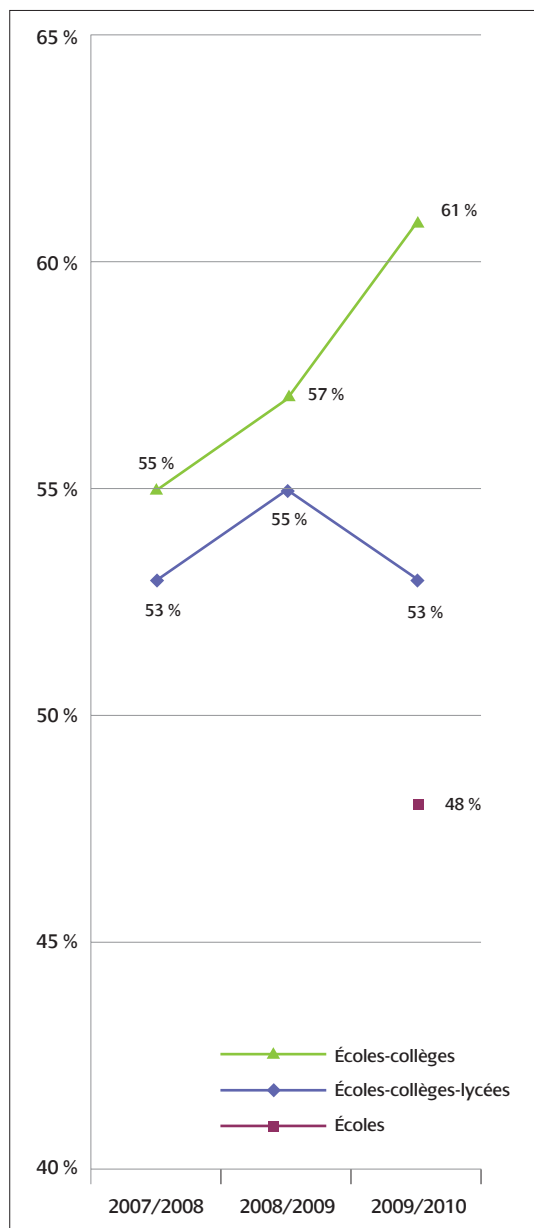


Le rapport réalise ensuite des focus nécessaires sur l'immobilier, la masse salariale, les financements publics, la politique des tarifs dans le territoire: comprendre les causes de certains déséquilibres, pour un établissement, se situer par rapport aux moyennes territoriales, analyser les écarts... Ainsi, la répartition moyenne des surfaces, le nombre de m² occupés à l'élève, par rapport à des fourchettes recommandées:



Le focus sur la masse salariale est également essentiel: poids des contrats aidés, répartition des effectifs salariés selon leur temps de travail, nombre d'ETP par tranches de 100 élèves,... et notamment...

POURCENTAGE MOYEN DE LA MASSE SALARIALE EN RAPPORT DES PRODUITS ENCAISSÉS, PAR TYPOLOGIE D'OGEC



Autant de repères qui permettent tant aux territoires qu'aux établissements de se situer, d'analyser leur état de santé, de repérer ensemble des pistes de progrès économique, de travailler ensemble et en transparence sur des plans de rééquilibrage économique.

9 territoires vont publier prochainement un rapport diagnostic: la Lorraine, la Franche-Comté, la Vendée, la Haute-Loire, la Guadeloupe, le Poitou-Charentes, le Tarn-et-Garonne, l'académie de Lyon et l'Île-de-France.

Il s'agit d'un travail de réseau, dans le cadre de l'observatoire INDICES, en lien étroit entre les services de la FNOGEC et les services des UDOGEC, UROGEC et DDEC concernées: ce travail doit bien sûr être approfondi. Il constitue déjà, avec le dossier de gestion individuel remis à chaque établissement, un outil précieux de veille et d'aide à la décision, à la fois pour les dirigeants des établissements et des territoires concernés.



TABLEAU DE BORD

CHIFFRES UTILES

Smic horaire au 01/01/12: 9,22 €
Smic mensuel brut au 01/01/12 pour 151,67 h: 1 398,40 €
Plafond de Sécurité sociale mensuel au 01/01/12: 3 031 €
Valeur du point de la fonction publique au 01/07/10: 55,5635 €
Valeur du point PSAEE au 01/09/11: 16,71 €
Valeur du point CFA-CFC au 01/01/11: 71,80 €

Codes IDCC (Intitulé de la convention collective/statut)

CONVENTIONS COLLECTIVES	
0390	professeurs de l'enseignement secondaire libre
1334	psychologues de l'enseignement privé
1446	enseignants HC du technique et chefs de travaux
1545	enseignants primaire catholique
2152	CFA CFC
2408	PSAEE
9999	(sans CC) statuts des chefs d'établissement

AGENDA

15 et 16/03/12:	réunion des permanents régionaux UDOGEC/UROGEC
16/03/12:	CA Fnogec
20/03/12:	négociation PSAEE
21/03/12:	CPNP et CNSP
21/03/12:	commission d'aide et de suivi PSAEE
3/04/12:	commission d'aide et de suivi PSAEE
4/04/12:	négociation PSAEE
11/04/12:	commission statut chef d'établissement 2 nd degré
13/04/12:	CA Fnogec

Dans le cadre de notre série faite en lien avec l'Union des réseaux congréganistes de l'Enseignement catholique (URCEC), nous vous proposons ce mois-ci de mieux connaître le réseau mennaisien et nous remercions plus particulièrement Frère Michel Gougeon, provincial adjoint – Frères de Ploërmel pour son concours.



RÉSEAU MENNAISIEN

(www.mennaisien.org)



Le réseau mennaisien comprend en France **71 établissements**; il **scolarise près de 33 200 jeunes** encadrés par 3 500 adultes; 67 établissements localisés dans l'Ouest et 4 dans le Sud-Ouest.

À l'origine, en 1819, deux prêtres bretons fondent par un traité d'union la Congrégation des Frères de l'instruction chrétienne, dite des Frères de Ploërmel. Gabriel Deshayes laissera très vite la responsabilité de la Congrégation à **Jean Marie de la Mennais**. Celui-ci assure d'abord l'enseignement dans les campagnes bretonnes et développe le principe de la classe unique dirigée par un frère vivant seul et logeant dans le presbytère.

À la demande du ministère de la Marine et pour préparer l'émancipation des esclaves, des Frères partent aux Antilles à partir de 1837; ils sont présents sur les plantations pour enseigner et évangéliser les enfants et aussi les adultes.

Pour Jean-Marie de la Mennais, l'éducation est affaire de relation de personne à personne où le rôle du maître est essentiel: il est un « roc » sur lequel les jeunes peuvent s'appuyer et il agit « avec douceur et fermeté ». Dans ses écoles, « on forme l'homme

tout entier, son cœur aussi bien que son esprit ». On apprend à connaître et aimer Jésus Christ.

En 1994, des chefs d'établissement et des enseignants demandent aux Frères de formaliser pour notre temps la pensée éducative de Jean-Marie de la Mennais et d'actualiser la tradition de la Congrégation. Le texte de référence du réseau mennaisien est ainsi élaboré, expérimenté, puis promulgué au Congrès de 2002. Il est comme le texte fondateur des projets éducatifs des établissements mennaisiens.

Il s'articule autour de trois chapitres: **L'école mennaisienne: un lieu pour oser la fraternité. L'école mennaisienne: un lieu pour s'instruire et développer le meilleur de soi-même. L'école mennaisienne: un lieu pour faire connaître Jésus Christ et proposer son Évangile.**

Il se conclut ainsi: « À la suite de ses Fondateurs, hommes de foi et d'action, dans un style d'éducation original, l'école mennaisienne croit et agit. Elle croit en la beauté de l'être humain et en son devenir. Elle donne le goût d'apprendre. Elle instaure ou restaure la confiance en la vie. Elle crée des liens. Elle ouvre à la transcendance. Ainsi, elle prépare à la vie. »

L'IMF (Institut Mennaisien de Formation) à Ploërmel propose aux personnels des établissements des animations et des temps de formation dont un itinéraire approfondi, le CMF (Cursus Mennaisien de Formation). Il comprend aussi un groupe de recherche qui a publié quelques recueils: *Oser la fraternité, Vous avez dit « Maître », Nouveaux chemins pour la foi.*

En 2007, un deuxième Congrès a réuni les communautés éducatives, les a invitées à innover et à se lancer avec audace « pour tisser demain ». À la suite, le conseil de tutelle, composé de 9 laïcs et de 7 frères, vient d'engager le réseau pour les années à venir selon quatre orientations:

- Un lieu à privilégier: l'établissement;
- Un enjeu pour nos établissements, une chance pour nos élèves: l'annonce de Jésus Christ;
- Un enjeu pour le Réseau: la mission partagée;
- Au service de ces enjeux: la formation.



Providence de mon Dieu,
faites de nous tout ce qu'il vous plaira;
nous n'avons d'autre volonté que d'accomplir
la vôtre en toutes choses:
dans les humiliations, dans les grandeurs,
dans la pauvreté,
dans les richesses, dans la santé,
dans la maladie, à la vie et à la mort.
Providence de mon Dieu,
veillez sur vos enfants:
affermissiez-les, dirigez-les,
soyez leur défenseur, leur guide,
leur lumière, leur conseil, leur consolation,
leur trésor, leur joie, leur espérance.
Dieu seul dans le temps,
Dieu seul dans l'éternité.